Soixantième année. - N ° 195 A Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 839

40 – LANDES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MT-DE-MARSAN

Ventes et cessions

825 346 265 RCS Mont-de-Marsan.
JORI64.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000.00 EUR.
Adresse : 589, Route de Bidouse, 40160 Parentis-en-Born.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : LTH FINANCES Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros Siège social : 124 rue Gabriel Faure – 40600 BISCAROSSE RCS MONT-DE-MARSAN 825.271.307 JORI 64 Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5.000 euros Siège social : 589 route de Bidouse – 40160 PARENTIS-EN-BORN RCS MONT-DE-MARSAN 825.346.265 AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION PAR LA SOCIETE « LTH FINANCES » DE LA SOCIETE « JORI 64 » Aux termes d'un acte en date du 2 octobre 2026, la société JORI 64 envisage de transmettre l'ensemble de son patrimoine à titre de fusion à la société LTH FINANCES. La société JORI 64 apporterait la totalité de son actif évalué à 0 € à charge d'acquitter la totalité de son passif évalué à 107.302 €, soit un apport net négatif de 107.302 € (ramené à 302 € en raison de l'extinction par confusion de la créance de compte courant d'associé détenu par la société LTH FINANCES sur la société JORI). Sur un plan comptable et fiscal, l'opération prendra effet au 1er janvier 2026, les opérations de la société JORI 64 réalisées depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société LTH FINANCES. S'agissant d'une fusion simplifiée, il n'y a aucun échange de titres sociaux et aucune augmentation de capital de la société absorbante. La société JORI 64 sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés concernées, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour la société JORI 64 d'un dépôt le 7 octobre 2026 au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan et pour la société LTH FINANCES d'un dépôt le 7 octobre 2026 au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan. Pour la société LTH FINANCES Monsieur Ronan JOUANNOPour la société JORI 64 Madame Gaëlle JOUANNO.